

Charte des Jardins

S'engager à adopter quelques bonnes pratiques qui favorisent la survie des hérissons, des oiseaux, des papillons et de la biodiversité en général.



Si vous voyez cet emblème affiché à l'entrée d'une propriété, c'est que ses habitants ont signé la *Charte des Jardins* et qu'ils ont pris l'**engagement moral** d'entretenir et d'aménager leur terrain pour favoriser la survie de la faune sauvage : oiseaux, hérissons, papillons, lézards, etc.

Pendant longtemps, ces sympathiques visiteurs des jardins ont trouvé assez facilement de quoi se nourrir en périphérie des habitations, ainsi que des endroits pour se reproduire et passer l'hiver. Mais les lieux favorables à la petite faune se raréfient, notamment parce que les coins de nature situés entre les zones habitées et les zones cultivées régressent sous la pression de l'urbanisation. De plus, les grandes propriétés se morcellent pour donner des parcelles plus petites et plus cloisonnées. Or, cette parcellisation provoque la disparition des haies sauvages, des vieux arbres, des prairies rarement tondues, et des tas de branches et de pierres si importants pour la survie et la reproduction des animaux.

Parallèlement à la diminution de la taille des parcelles se produit une augmentation de leur aménagement : gazon entretenu jusqu'aux limites de propriété ; haies exotiques choisies pour leur capacité à cacher les voisins ; massifs de plantes non indigènes qui ne favorisent pas la reproduction des papillons et qui donnent trop peu de fruits pour nourrir les animaux ; arbres trop parfaitement taillés qui n'offrent pas d'abris ; éclairage nocturne aux quatre coins du terrain ; usage immodéré des herbicides et des pesticides sur le gazon, les dalles et les rosiers – des traitements qui menacent non seulement la vie dans les cours d'eau mais qui polluent aussi les nappes phréatiques, sources d'eau potable. Dans ces conditions, les oiseaux et autres visiteurs des jardins ne trouvent plus d'endroits où se cacher, ni matériaux pour construire leur nid, ni insectes, ni petits fruits, ni même le repos nocturne...

Les pages qui suivent expliquent les bonnes pratiques à adopter pour favoriser la biodiversité dans son jardin et devenir signataire de la charte. 🐸

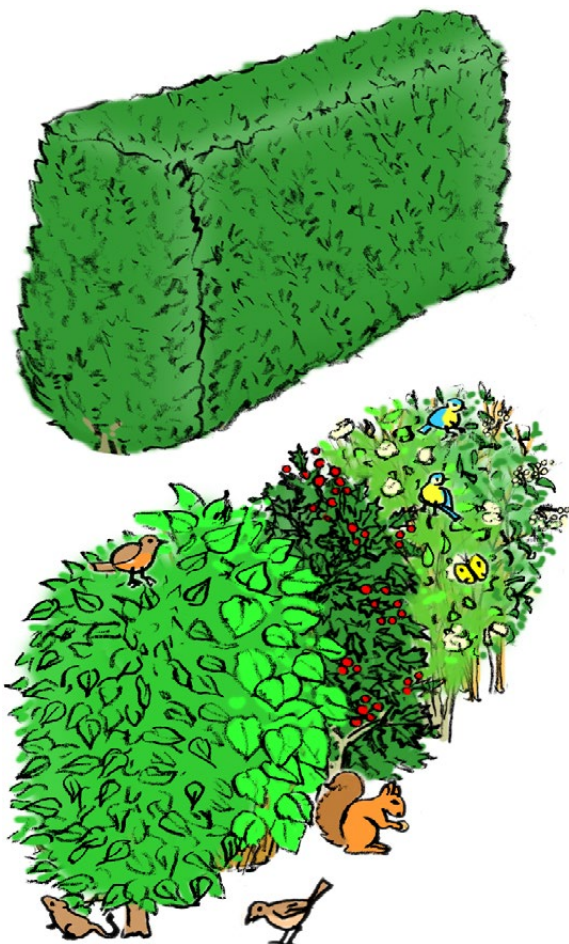
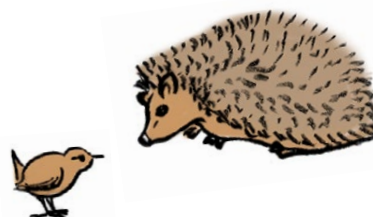
La pelouse et la tonte

Un gazon semblable à un court de tennis anglais nécessite beaucoup d'arrosage, d'engrais synthétiques et de **biocides** (=pesticides), plus particulièrement des *herbicides sélectifs* et des *produits antimousse*, combinés très souvent avec des engrais et vendus sous les noms d'«engrais sélectifs» ou «engrais antimousse». Ces produits chimiques s'infiltrant dans le sol avec la pluie et l'arrosage, et contaminent les cours d'eau et les nappes phréatiques. Ils contribuent aussi à polluer la maison, car on ramène les biocides à l'intérieur avec les chaussures.

On peut obtenir une pelouse correcte sans biocides :

- En tolérant les petites fleurs et le trèfle qui enrichit le sol en azote.
- En tondant à une hauteur de 6 cm au minimum pour favoriser l'herbe aux dépens des plantes basses (plantain, pissenlit, chardon); c'est une bonne pratique qui réduit aussi les besoins en arrosage.
- En utilisant une tondeuse qui hache finement l'herbe et qui plaque les déchets de tonte sur le terrain (mulching).
- En scarifiant le sol en automne, puis en l'enrichissant si nécessaire avec du compost.

- ***Je m'engage à ne plus utiliser systématiquement de biocides sur ma pelouse (herbicides sélectifs, produit antimousse, etc.)***
- ***Pour permettre aux fleurs et aux insectes d'accomplir leur cycle de vie, je m'engage à laisser pousser une bande d'herbe – par exemple le long d'une haie ensoleillée ou sur un talus – et à ne pas la tondre tant qu'il y a des fleurs.***
- ***Si je dois créer une nouvelle pelouse, je choisis un mélange de graminées ne demandant pas de traitements chimiques. J'envisage aussi les mélanges «gazon fleuri» ou «prairie fleurie» – d'origine indigène – pour les coins qui n'ont pas besoin d'être tondus toute l'année.***



La haie

Les thuyas, bambous et lauriers, tous exotiques, poussent vite et sont étanches à la vue. Mais une haie faite d'une seule variété – non indigène de surcroît – offre très peu de nourriture aux oiseaux et à la petite faune. Alors qu'une haie constituée de différents arbustes sauvages indigènes fleurit à différents moments de l'année, produit des fruits et des graines variés, et permet à beaucoup d'espèces – de papillons notamment – d'accomplir leur cycle de vie.

Buis, if, houx, troène, charme et hêtre (qui tous deux gardent leurs feuilles sèches jusqu'au printemps) offrent en hiver un bon écran visuel. Cornouiller, noisetier, prunellier, etc. produisent des fruits dont certains sont consommables par les humains.

Il faut savoir que la plupart des haies dites «vives» ou «mélangées» que proposent les jardinerie sont constituées non pas d'espèces sauvages indigènes, mais de variétés horticoles (cultivars) plus ou moins exotiques et hybrides, et que beaucoup ne produisent pas de fruits.

- ***Pour offrir de la nourriture aux oiseaux, aux écureuils et à la faune en général, je m'engage à planter aussi dans ma haie et sur mon terrain des espèces sauvages indigènes (originaires de la région).***
- ***Lorsqu'il s'agit de renouveler tout ou partie de la haie, des arbustes ou des arbres, je privilégie les espèces sauvages indigènes.***
- ***Pour ne pas déranger les oiseaux au nid, j'évite de tailler la haie entre mars et septembre. Lors de la taille, je préserve les fruits.***

Le nettoyage du jardin

Une pelouse tondue à ras jusqu'en bordure de propriété, et nettoyée jusqu'à la dernière brindille, n'est pas accueillante pour les oiseaux et autres petits animaux. Les jeunes merles qui sautent du nid en sachant à peine voler ont besoin de vieilles branches sous lesquelles se cacher pendant que leurs parents les nourrissent au sol. Les hérissons doivent se construire un igloo de feuilles mortes pour passer l'hiver. Les lézards cherchent des cailloux chauffés par le soleil pour adapter leur température. Et beaucoup de papillons survivent au gel – sous forme de chenille, de chrysalide ou d'adulte ailé – en se cachant sous les feuilles, les herbes sèches, les pierres ou les écorces.

Lorsqu'on nettoie trop parfaitement son terrain, on participe à détruire la biodiversité et on supprime du matériel que les oiseaux pourraient utiliser pour bâtir leurs nids. On peut d'ailleurs réaliser un harmonieux «hôtel» pour la petite faune avec un arrangements de branches et de cailloux, agrémenté de plantes grimpantes.

- **Pour créer des abris pour la faune et favoriser la biodiversité, je m'engage à laisser dans un coin du jardin – toute l'année – un tas de bois, de cailloux, de feuilles mortes, ainsi que des espaces d'herbes sèches.**

- **Lorsque je taille les arbres et les buissons, j'épargne quelques branches mortes ou creuses qui serviront d'abri pour la faune (pour autant qu'elles ne constituent pas un danger si elles tombent).**



Les biocides (pesticides)

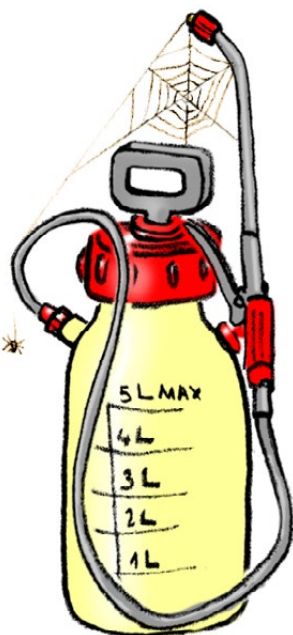
C'est un problème grandissant non seulement pour la vie des jardins, mais aussi pour la santé humaine. Le nom «biocide» englobe toutes les substances chimiques conçues pour tuer des êtres vivants particuliers: herbicides (désherbant, antimousse), insecticides, fongicides (contre les champignons et les moisissures), acaricides (contres les acariens et les araignées).

Les biocides utilisés par l'agriculture et les particuliers contaminent les nappes phréatiques et les cours d'eau. Pulvérisés dans le jardin, on les retrouve à l'intérieur de la maison, ramenés par les chaussures, ainsi que par les chiens et les chats.

Outre l'entretien du gazon, les biocides sont utilisés sur les rosiers pour les protéger des moisissures, des acariens et des pucerons. Or, ils tuent aussi les coccinelles qui pourraient s'attaquer aux pucerons: en traitant préventivement, on empêche toute régulation naturelle de s'installer. Il faut donc apprendre à patienter pour voir si un traitement est vraiment nécessaire. Et préférer, en cas de besoin, des produits d'origine naturelle. L'idéal est de choisir des rosiers qui résistent bien aux maladies (des variétés de roses très résistantes ont été sélectionnées récemment).

Depuis 2001, le désherbage par herbicide des allées, des chemins, des parkings et de leurs bordures est **interdit par la loi** chez les particuliers, car le risque de contamination des cours d'eau en cas de pluie est très important.

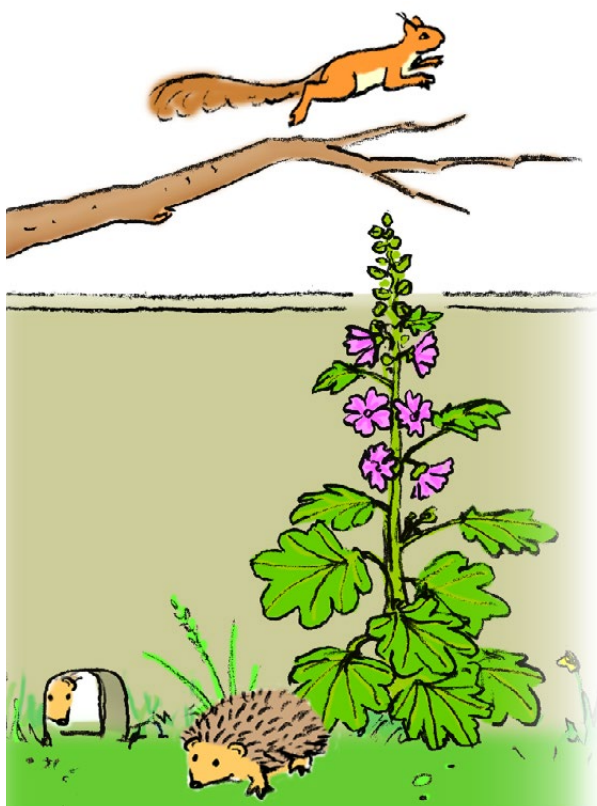
- **Pour ma propre santé et pour préserver l'eau potable et la biodiversité, je m'engage à utiliser le moins possible de biocides (pesticides). Si besoin, je choisis des biocides d'origine naturelle.**
- **Si je dois planter ou changer des rosiers, je choisis des variétés résistantes aux maladies.**
- **Je respecte la loi en renonçant à utiliser des herbicides sur les allées et les bords de chemins. Si nécessaire, je leur préfère le désherbage thermique.**



L'éclairage du jardin

La *pollution lumineuse* – à savoir l'excès d'éclairage extérieur – perturbe la vie et le rythme biologique de nombreux animaux nocturnes qui vivent dans les jardins : chauves-souris, hérissons, chouettes, crapauds, insectes... Les lampes attirent irrésistiblement certains papillons de nuit – dont beaucoup sont de précieux pollinisateurs – et provoquent leur mort par épuisement. Enfin, la clarté artificielle augmente la vulnérabilité des oiseaux au repos : ils sont plus faciles à repérer par les chats.

- **Pour préserver la vie nocturne et le repos de tous, je m'engage à éteindre l'éclairage du jardin lorsqu'il est inutile (après 22h).**
- **Je choisis des lampes qui renvoient la lumière vers le bas, plutôt que des modèles qui éclairent le ciel tous azimuts.**
- **Je choisis des lampes LED avec une température de couleur de 2700°K ou moins (warm white, blanc chaud), car elles attirent moins les insectes.**



Les passages à hérisson & Cie

Les hérissons passent d'un jardin à l'autre pour trouver un partenaire, un point d'eau, une source de nourriture, un lieu d'hivernage... Or, les propriétés deviennent très cloisonnées, ce qui les oblige à passer par la route en prenant le risque de se faire écraser. Les bordures de trottoir sont aussi des obstacles difficiles à franchir pour certains animaux, tels les tritons et les orvets. Quant aux écureuils, la disparition d'un arbre peut couper leur passage aérien, et les obliger à se déplacer au sol où les attendent les voitures, les chiens et les chats...

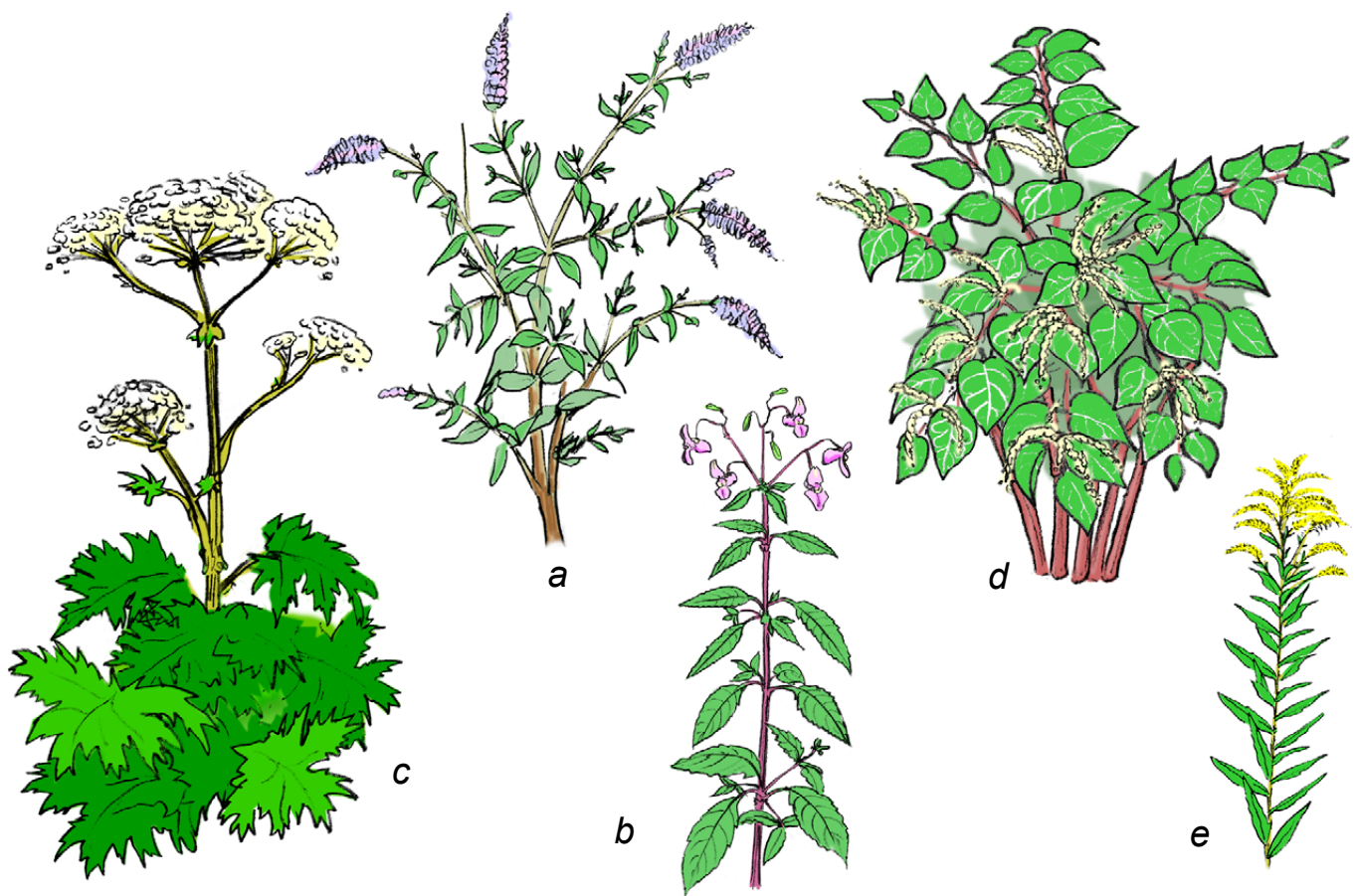
- **Pour faciliter le déplacement des hérissons et de la petite faune, je m'engage à laisser (ou à créer) au moins un passage avec chaque jardin voisin (environ 12 x 12 cm). Bien sûr, j'en parle auparavant aux autres propriétaires, afin qu'ils comprennent le but et la nécessité de ces passages.**
- **Lorsque je taille les arbres, je pense aux écureuils en n'interrompant pas la continuité de leur passage.**

Les limaces

Il est frustrant de voir ses fleurs et ses salades dévorées par les limaces. Mais les granulés anti-limace au *méthaldéhyde* sont à bannir, car ils sont toxiques pour la petite faune, les animaux domestiques et les enfants qui en avaleraient. Il faut leur préférer des granulés moins problématiques à l'*orthophosphate de fer*. Cependant, la technique la plus efficace consiste à chasser les limaces au soleil couchant ou au petit matin, lorsqu'elles sont hors de leur cachette. Même si cela peut paraître très cruel, un rapide coup de ciseaux derrière la tête (dans le cerveau) les élimine avec bien moins de souffrances qu'un empoisonnement chimique.

- **Pour éviter d'intoxiquer la petite faune, et notamment les hérissons prédateurs de limaces, je renonce aux granulés anti-limaces au méthaldéhyde. Je leur préfère ceux à l'orthophosphate de fer, voire mieux : je chasse les limaces à la main, au petit matin ou en soirée.**





Les plantes exotiques envahissantes

Certaines plantes originaires d'Asie ou d'Amérique sont en train d'envahir la nature en provoquant de véritables désastres écologiques, car elles se reproduisent vite et éliminent toutes les autres espèces là où elles se répandent. L'*arbre à papillons*, la *renouée du Japon* et la *grande balsamine*, par exemple, déstabilisent les rives des rivières qui s'érodent en cas de crue.

La plupart de ces envahissantes proviennent de jardins ; elles se reproduisent très facilement par graines ou en se régénérant à partir d'un morceau de tige ou de racine. Il vaut donc mieux éviter de les planter, et idéalement les arracher si elles poussent déjà chez soi – ne surtout pas les mettre au compost, mais à l'incinération.

- **Pour ne pas favoriser l'expansion des plantes exotiques envahissantes dans la nature, je renonce à planter dans mon jardin les espèces suivantes : Arbre à papillons (a), Grande balsamine ou Impatiante glanduleuse (b), Grande berce du caucase (c), Renouée du Japon (d), Solidage géant et Solidage du Canada (e).**



Le chat



Sympathique animal de compagnie, il n'en est pas moins le plus terrible prédateur du jardin – et des jardins voisins qu'il ne manque pas de visiter. Il attrape les jeunes oiseaux qui commencent leur vie au sol (merles, rouges-queue, rouges-gorges). Il chasse les lézards et les papillons. Il s'attaque aussi aux musaraignes, ces petites carnivores cousines du hérisson souvent confondues avec les souris. Bien sûr, cet instinct est naturel. Mais ce qui ne l'est pas, c'est la grande densité des chats vivant dans les zones résidentielles : une dizaine peuvent passer successivement dans un même jardin durant une seule nuit. Dans la nature, un seul chat sauvage d'Europe couvre un territoire d'environ 3 km².

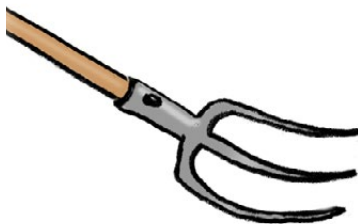
- **Pour tenter d'avertir les oiseaux de l'arrivée de mon chat, je m'engage à l'équiper d'une clochette (ou d'un grelot) qui tinte facilement, sinon il apprend à se déplacer sans la faire sonner. Je le garde à l'intérieur durant quelques jours, si je remarque que de jeunes oiseaux sont sortis du nid et sont nourris à terre par leurs parents (mai, juin).**

Les vieux déchets de jardin

Un tas de branches et de feuilles abandonné depuis des mois? Attention avant de débayer le terrain: le tas peut abriter une famille de hérissons, un nid de rouges-gorges, des tritons ou d'autres amphibiens qui sont tous très menacés. Si on doit s'en débarrasser, attendre si possible les mois d'août-septembre: la saison des nids est terminée et les animaux n'hibernent pas encore.

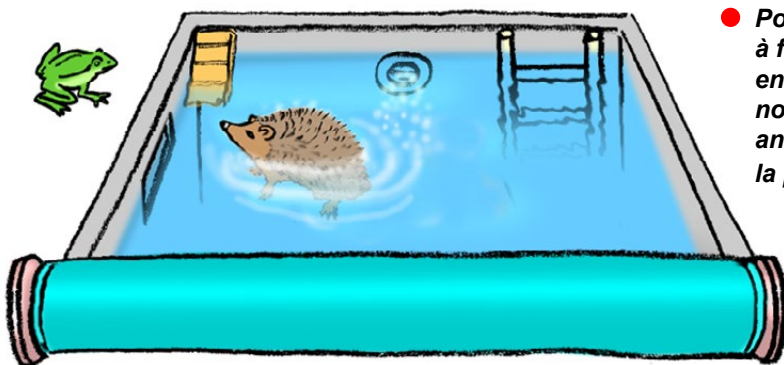
Pour être en accord avec l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), les **feux de jardin sont interdits dans la plupart des communes suisses**. Il peut exister des exceptions (se renseigner auprès de sa commune) pour les déchets naturels du jardin (branches, feuilles), à condition qu'ils soient secs, dégagent peu de fumée et ne dérangent pas les voisins. Dans tous les cas, il est interdit de brûler des ordures ménagères et d'autres matériaux ou produits, ni des vieux meubles en bois peint ou verni, ni des piquets ou des barrières traités contre le pourrissement.

- ***Pour éviter de tuer ou mutiler des animaux qui pourraient hiberner ou nicher, j'évite de détruire mon vieux tas de branches et de feuilles durant la période de nidification et d'hibernation. Je le fais en août et septembre.***
- ***Je respecte le règlement de ma commune s'il interdit les feux de jardin.***



La piscine

Lieu de plaisir et de détente, elle peut se transformer en tombeau pour les hérissons et les amphibiens qui s'y élancent en croyant avoir affaire à un plan d'eau naturel. Si la piscine n'offre pas de rampe de sortie, l'animal nage tout autour du rebord, jusqu'à ce qu'il se noie d'épuisement... De nuit, l'éclairage disposé sous la surface de l'eau favorise la noyade des papillons de nuit.



- ***Pour éviter les noyades d'animaux, je m'engage à faciliter leur sortie de la piscine, par exemple en disposant en permanence une petite planche non glissante (10cm de large, avec des rainures antiglisse ou des petites réglettes) qui permet à la petite faune de ressortir de l'eau.***
- ***Pour ne pas provoquer de noyades de papillons et d'autres animaux, j'évite de laisser la piscine éclairée inutilement.***



www.charte-des-jardins.ch

energie-environnement.ch
Plate-forme d'information des services
cantonaux de l'énergie et de l'environnement



Comment adhérer à la Charte des Jardins ?

Adhésion par une commune ou une association

Certaines communes et associations de quartier ou d'habitants gèrent directement la Charte des Jardins : elles en font la promotion auprès des particuliers, récoltent leurs engagements signés, distribuent les emblèmes, et organisent des activités pour favoriser la biodiversité dans leur région. C'est la situation idéale, car l'un des buts de la charte est de mettre les jardins en réseau, afin de faciliter les déplacements des petits animaux et de leur éviter de devoir affronter les dangers de la route.

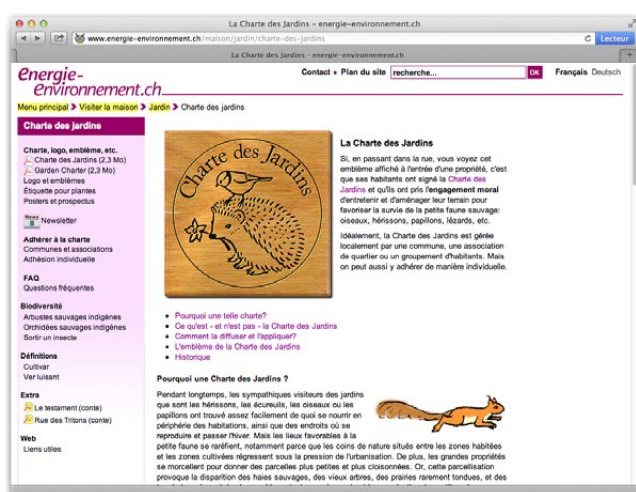
Les communes et associations qui gèrent la Charte des Jardins adaptent le formulaire d'adhésion et l'adresse de retour à leurs particularités. Elles offrent généralement l'emblème de la charte aux nouveaux signataires.

Adhésion individuelle (voir page 8)

Si une personne désire signer la Charte des Jardins, mais qu'aucun organisme ne la gère dans les environs, elle peut y adhérer individuellement. Elle peut soit utiliser le bulletin d'adhésion qui se trouve à la fin de la charte (*voir en page 8*), soit s'inscrire sur le site www.charte-des-jardins.ch. Dans les deux cas, le signataire est inscrit auprès d'energie-environnement.ch, la plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement.

Le bulletin d'adhésion permet aussi de commander l'emblème de la charte, qui sera livré et facturé par l'atelier protégé qui le fabrique.

En savoir plus, et aller plus loin



www.charte-des-jardins.ch

Ces pages web dédiées à la Charte des Jardins sont abritées sur le site energie-environnement.ch (voir ci-dessous). Elles expliquent notamment ce qu'est la charte, comment on peut y adhérer, et comment obtenir des emblèmes. Elles offrent aussi des documents en téléchargement libre : Charte des Jardins, logo, posters, prospectus, et étiquette pour plantes indigènes sauvages.



www.energie-environnement.ch

Ce site est la plate-forme d'information des services cantonaux de l'énergie et de l'environnement (BE, JU, FR, GE, NE, VD, VS), initiateurs de la Charte des Jardins. On peut notamment y explorer un jardin interactif dont les animations expliquent les bonnes pratiques de plantation et d'entretien qui favorisent la biodiversité.

La maison se visite également de manière interactive : ses pièces regorgent de conseils utiles pour économiser l'énergie, ménager les ressources naturelles et préserver sa santé.

Adhésion individuelle à la Charte des Jardins



Veillez remplir ce formulaire et le retourner à l'adresse ci-dessous.

Il n'est pas nécessaire de commander un emblème, ni de l'afficher, mais c'est un bon moyen de faire connaître la Charte des Jardins autour de vous.

Marquez d'une croix ce qui convient ☒

☐ J'ai lu les 6 pages de la Charte des Jardins. J'ai bien compris que ce document n'a pas de valeur contractuelle et qu'il ne peut servir à quiconque pour exercer une contrainte envers moi, mes proches ou le terrain que j'occupe. Par ma signature, je prends l'**engagement moral** de respecter l'esprit de la Charte des Jardins et d'en appliquer les bonnes pratiques.

☐ Je ne désire pas d'emblème.

Je commande le(s) emblème(s) suivant(s) :

☐ **A. Emblème en acryl avec 4 trous pour la fixation** (15x15 cm), couleur sable, résistant au soleil et à la pluie, CHF 18.- (TVA et frais d'envoi compris).

☐ **B. Emblème en aluminium avec dos autocollant** (7x7 cm), couleur noire, à placer par exemple sur la boîte aux lettres, résistant au soleil et à la pluie, CHF 8.- (TVA et frais d'envoi compris).

☐ **C. Emblème en bois de mélèze** (20x20 cm), gravé par estampage à chaud et recouvert d'une huile de protection naturelle (à renouveler chaque année) – **ce modèle résiste mal au soleil et à la pluie**, CHF 29.- (TVA et frais d'envoi compris)

Les emblèmes sont livrables uniquement en Suisse. Ils vous seront expédiés et facturés directement pas l'atelier protégé qui les fabrique (FOVAHM, à Sion-VS). En cas de commande multiple, les frais d'envoi sont adaptés.



A



B



C

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

e-mail :

☐ Le jardin est à l'adresse ci-dessus. ☐ Autre adresse :

☐ Je m'occupe moi-même de l'entretien du jardin. ☐ Le jardin est entretenu par un jardinier / une entreprise.

Remarques :

Lieu et date :

Signature :

Formulaire à retourner à : **energie-environnement.ch**
Charte des Jardins
rue Du-Roveray 16
CH-1207 Genève